

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU FRANCILIEN

### Réalisateur du film

A remplir en caractères d'imprimerie

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....  
Téléphone : ..... e mail : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville ..... Pays .....  
Nom du club ou association : .....  
Titre du film : .....  
Genre (rayez les mentions inutiles)  
Fiction Documentaire Expression libre Clip Animation Film Minute  
Durée : ..... (maxi 15 minutes) support de tournage : .....  
Support de projection : DVD ou CD de données en **MPEG2 ou H264** - Format : 4/3 16/9

Musiques : Originale OUI NON

Si NON, indiquer les références Sacem.

.....  
.....  
.....  
Résumé du film présenté : .....  
.....  
.....

Serez vous présent lors de la projection OUI NON

**Conditions de validité de l'inscription : 1 film par fiche, 1 film par support**

**- La fiche d'inscription sera, après avoir été remplie et signée, expédiée en totalité par courrier accompagnée du film et des frais d'inscription avant le 1er Septembre de l'année en cours à :**

**LE FRANCILIEN Jean-Pierre CLAVIER 40 route de Cheptainville 91630 Marolles en Hurepoix**

**Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter**

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » à :

le :

# 21ème FRANCILIEN

## Festival de Courts Métrages Francophones

*de Marolles en Hurepoix*

*10 octobre 2015*



## LE FRANCILIEN

FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES FRANCOPHONE



MAROLLES en HUREPOIX

## Le FRANCILIEN

### Festival de Courts Métrages Francophones de Marolles en Hurepoix

Ce festival situé à Marolles en Hurepoix Salle François DES GARETS est produit chaque année en Octobre.

La manifestation ouverte à tous permet sur un jours de faire découvrir aux spectateurs des œuvres de réalisateurs d'expression française. Un prix spécial jeunes encourage l'expression des moins de vingt ans; il a orienté les années passées plusieurs d'entre eux vers des études touchant au cinéma et à la communication.

Ce festival ouvert à tous les vidéastes francophones est organisé par la ville de Marolles en Hurepoix qui s'intéresse à la promotion de tout ce qui touche à l'audiovisuel et souhaite ouvrir un espace de rencontre pour un public concerné par les techniques numériques, il est soutenu par CINEVIF\*, la FFCV\*\* et le CAB\*\*\*.

Jean-Pierre CLAVIER  
Président du Francilien

\* CINEVIF : Union régional Cinéma et Vidéo en Île de France affilié à la FFCV.

\*\* FFCV : Fédération Française Cinéma et Vidéo, reconnue d'utilité publique.

\*\*\* CAB : Club Audiovisuel du Bouchet

## Règlement

**Art 1 :** L'association Le FRANCILIEN, la Ville de Marolles en Hurepoix, CINEVIF et leurs partenaires organisent le **10 Octobre 2015** Salle François DES GARETS Avenue Agoutin à Marolles en Hurepoix 91630.

**Art 2 :** Pour maintenir les qualités techniques et artistiques du festival, les œuvres seront soumises à une présélection. Pour participer, chaque film devra être sous la forme d'un fichier au format **MPEG2 gravé sur un CD ou un DVD de données** et être accompagné de la fiche d'inscription dûment remplie et signée.

Chaque disque ne devra comporter qu'un seul film sous peine de rejet à la présélection. En cas de sélection, c'est ce fichier qui sera présenté au jury du festival et au public.

**Art 3 :** Les films sélectionnés seront projetés en public en présence du jury qui décernera les prix. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel. Le jury est composé de personnes compétentes dans les domaines du cinéma, du théâtre et de la photographie.

**Art 4 :** La durée des films est limitée à 15 minutes générique compris.

Les genres admis sont : Fiction, documentaire, expression libre, clip, animation et film minute.

Les décisions du comité de présélection seront sans appel.

**Art 5 :** Date limite de réception des films avec le bulletin d'inscription rempli signé (1 par film) le **1er Septembre**; une participation de **5 € par auteur est demandé, le chèque doit être libellé à l'ordre de : LE FRANCILIEN.**

**Art 6 :** Les films seront conservés par l'Association LE FRANCILIEN qui se réserve le droit de les projeter dans un but promotionnel, lors de séances données à titre gratuit et à vocation purement associative sans but lucratif. A cet effet, ils resteront en dépôt à la vidéothèque de l'Association LE FRANCILIEN.

**Art 7 :** Les auteurs, qu'ils soient sélectionnés ou non, seront informés par mail.

**Art 8 :** La participation au festival implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Art 9 :** Les organisateurs s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres qui leur seront envoyées.

